



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°2 – 20/03/20 – 12h00

Coronavirus COVID-19

? Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

JE VAIS TRAVAILLER ET JE SUIS TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

1. Je rentre dans les **conditions dérogatoires de déplacements professionnels**.
2. Je me munis de l'**attestation de déplacement dérogatoire** datée et signée et je coche la case : « déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle... »
3. Je respecte au sein de l'espace de travail, **les mesures barrières**.
4. Je respecte au sein de l'espace de travail, **la distanciation sociale** d'au moins un mètre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les **premiers conseils municipaux** visant à élire les maires et leurs adjoints, lorsque le premier tour a permis de constituer le conseil municipal dans son intégralité, devaient se tenir entre le 20 et le 22 mars 2020. Ils seront **reportés ultérieurement** au vu des risques sanitaire qu'emportait la tenue de telles réunions.

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux **en maintenant en fonction les maires et adjoints au 15 mars jusqu'au 15 mai**.

JE VAIS TRAVAILLER ET JE SUIS SALARIE OU AGENT DE SERVICE PUBLIC

1. Je rentre dans les conditions dérogatoires de déplacements professionnels.
2. Je me munis du justificatif permanent signé et daté par mon employeur qui précise la nature de l'activité et détaille le trajet domicile – travail.
3. Je respecte au sein de l'espace de travail, les mesures barrières.
4. Je respecte au sein de l'espace de travail, la distanciation sociale d'au moins un mètre.

ÉDUCATION

Pour les ECOLES : <https://ecole.cned.fr/>
Pour les COLLEGES : <https://college.cned.fr/>
Pour les LYCEES : <https://lycee.cned.fr/>
<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/continuite-pedagogique>

SERVICES CIVIQUES

Adaptation du cadre d'intervention des volontaires en service civique.

Ne peuvent être poursuivies que **les missions pouvant se réaliser à distance ou dans les strictes préconisations sanitaires**.

Ouverture prochainement d'une plateforme pour les positionner sur **des missions prioritaires**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Don du sang et de plaquettes

Motif : assistance à personnes vulnérables

Où : 1- à la Maison Du Don, 14 rue du Père Domagné à Laval 02 43 66 90 00

2- le 3 avril de 14 h 30 à 18 h 30 rue du Haut Bourg Saint-Berthevin (Centre de rencontres)

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : **0 800 130 000**

 [Préfet de la Mayenne](#)

 [@Prefet53](#)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade